



Ma propriétaire veut que je quitte son appartement que je loue

Par **mag80**, le **06/10/2010** à **23:20**

Bonjour,

Je suis locataire d'un studio depuis le mois de juillet dernier avec mon compagnon avec un bail d'un an.

Mon compagnon était ami avec le fils de ma propriétaire (c'est comme cela que nous avons eu l'appartement) mais ils sont désormais en froid.

Cette personne est venu m'informer qu'il souhaite que l'on quitte l'appartement au plus vite avec quelques menaces. Nous le soupçonnons également d'être entré dans notre appartement en notre absence et de nous avoir pris notre contrat de bail qui a disparu. (nous avons déposé une main courante dénonçant son comportement, porté plainte contre X pour le vol de papier et changé la serrure). Il a également convaincu sa mère (notre propriétaire) qui nous demande maintenant de partir.

Nous payons notre loyer sans souci et entretenons l'appartement donc rien ne peut nous être reproché. Malheureusement, nous craignons qu'il nous mène la vie dure (nous avons par exemple retrouvé des ordures devant notre porte)

Pouvez-vous s'il vous plait me confirmer que ma propriétaire n'a pas le droit d'écourter ainsi notre bail ?

Nous allons chercher un nouvel appartement pour ne pas avoir de problèmes.

Pouvez-vous SVP me dire dans ce cas quelle devra être ma période de préavis ? (1 mois, 3 mois ?)

Auriez-vous une solution juridique à nous proposer pour essayer de régler cela à l'amiable ? J'ai une idée mais je ne sais pas si cela est faisable...la propriétaire pourrait elle nous envoyer une lettre disant qu'elle ne souhaite pas renouveler le bail après ses 1 an ? et dans ce cas, il

me semble que je pourrais quitter l'appartement sans préavis entre la reception de cette lettre et la fin du bail... Est-ce correct ?

Je vous remercie par avance de votre aide dans ces conditions difficiles...

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **02:54**

C'est un meublé ?

Par **aliren27**, le **07/10/2010** à **07:52**

Bonjour,

si votre appartement est meublé, vous avez 1 mois de préavis et votre propriétaire doit dénoncer le bail 3 mois avant la fin de celui ci. Si l'appartement est vide, vous avez 3 mois de préavis et votre propriétaire doit le dénoncer 6 mois avant la fin du bail des trois ans. Dans les deux cas de résiliation de bail par le propriétaire, vous n'avez aucun préavis à respecter a reception du courrier et ne payez que le temps d'occupation.

Cordialement

Aline